



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 FEVRIER 1766.

De ROME le 20. Janvier.

Quoique le St. Pere paroisse assez bien se porter, on a crû qu'il seroit bon de tenir sur l'état actuel de sa Santé une consultation à laquelle on a appellé les medébins les plus fameux qui de concert avec le medecin ordinaire de Sa Sainteté ont décidé unanimement qu'elle n'avoit aucun défaut ou vice organique dans la constitution du corps : mais que comme on pouvoit craindre un relachement des fibres, il seroit bon qu'Elle fit usage d'eau impregnée d'acier.

Suite des nouvelles de LONDRES, du 17. Janvier.

Lorsque le Roi se rendit derniere-

ment au Parlement, Sa Majesté y prononça le discours ci après :

MYLORDS & MESSIEURS,

Lorsque Je vins ici la dernière fois, Je vous informai qu'il étoit survenu en *Amerique* des Affaires, dont l'importance exigeoit toute l'attention de mon Parlement. En conséquence, J'ai ordonné pour qu'il ne manquât rien de tout ce qui pourroit contribuer à diriger vos Deliberations, qu'on remit au-plutôt devant vous tous les Papiers, propres à répandre quelque lumière sur l'origine, les progrès & les motifs des Troubles, arrivés dernièrement dans quelques-unes des Colonies *Septentrionales* de l'*Amerique*. Au premier avis de ces desordres, on n'a

point

Les plus efficaces pour rétablir dans ces Colonies la tranquillité, interrompue par des émeutes aussi violentes que dangereuses. Nous félicitons V. M. de ce que la tranquillité de l'Europe, nous donne le loisir d'apporter toute notre attention aux intérêts mutuels de vos Royaumes & des Colonies. Permettez, SIRE, que nous partagions avec Vous la perte que V. M. & la Famille Royale ont faite par la mort prématurée de S. A. R. le Prince FREDERIC GUILLAUME, dont les qualités, & les vertus acquises dans un âge si peu avancé, Vous promettoient, un avenir heureux & avantageux à vos Royaumes. „

„ Nous nous flatons, que nos Délivrations seront réglées sur la prudence & l'union que V. M. nous fait la grace de nous recommander. Vous trouverez, SIRE, que nos sentimens repondront aux gracieuses intentions de V. M. pour tous vos Sujets, & que toutes les choses, qui peuvent tendre à rétablir la tranquillité & le bon ordre, ainsi qu'à cimenter les différentes Parties des Domaines de la Grande-Bretagne dans une connexion étroite & une dépendance constitutionnelle seront les premiers objets de nos soins, afin que l'on puisse parvenir à établir l'Autorité sur des fondemens aussi solides, & répandre dans chaque Partie de vos vastes Etats une satisfaction aussi générale qu'il est nécessaire pour rendre florissant le Gouvernement d'un Prince aussi sage, aussi juste & aussi bienfaisant. „

Le Roi fit à cette Adresse la Réponse suivante.

MY LORDS,

„ Je vous remercie de cette humble & fidele Adresse. Votre résolution en même tems ferme & modérée de maintenir la Dignité de ma Couronne

& l'Autorité législative de mon Royaume dans ses Colonies, votre soin pour rétablir l'ordre & la tranquillité, vos égards pour la prospérité & le bonheur de tous mes Peuples, sont autant de témoignages des dispositions dignes de votre sagesse, & qui ne peuvent manquer de produire les effets les plus salutaires, tant au dedans qu'au-déhors de mes Royaumes. Vous me verrez toujours inaltérablement persister dans les mêmes intentions. Vos affectueux Complimens de condoléance sur la mort de mon Frere me consolent en quelque sorte de ce triste événement. „

Le même jour, les Communes en Comité remirent sur le tapis le Bill pour permettre l'entrée libre des provisions salées d'Irlande, & y firent quelques changemens. Elles arrêterent qu'il seroit délibéré en grand Comité sur le prix excessif des grains. Ensuite, l'Adresse au Roi ayant été motivée & lue avec une approbation générale, la Chambre en Corps la présenta à Sa Majesté le jour suivant dans ces termes.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ Nous, les très soumis & fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne &c. Pénétrés des sentimens les plus vifs de gratitude, nous reconnoissons les soins de V. M. pour le bien être de ses Peuples, & sa confiance en la fidélité & en l'attachement de ses fideles Communes par les ordres qu'elle a expédiés de leur donner connoissance de tout ce qui pourroit les instruire par rapport aux troubles en Amerique. La certitude avec laquelle V. M. se repose sur la sagesse & le devoir de son Parlement dans un cas de si grande importance, & l'attention qu'Elle fait paroître en soumettant à sa Délibération & à ses Avis les intérêts réunis de son Auto-

rité

rité Royale, des Droits de son Parlement & de la prospérité de ses Sujets, sont autant d'objets qui excitent notre admiration & notre reconnoissance. Le devoir nous oblige, & tel sera notre soin, d'imiter cette égalité d'esprit qui se manifeste dans la conduite de V. M., en joignant à notre zèle pour l'honneur de son Gouvernement & à nos justes égards pour la Dignité & l'Autorité du Parlement la plus sérieuse attention au Commerce & à la Navigation de ses Royaumes, & notre sollicitude la plus tendre pour les intérêts réunis de tous les Sujets de V. M. C'est avec une douleur inexprimable que nous nous retrouvons dans le cas de Vous faire, SIRRE, des Complimens de condoléance à l'occasion de la mort d'un autre Prince de la Famille Royale, que ses qualités aimables & ses vertus montroient déjà digne de l'illustre Race dont il est sorti.

La Paix & la tranquillité générale de l'Europe, doit combler la satisfaction de quiconque a quelque attachement aux vrais intérêts de sa Patrie, & à la félicité commune du Genre humain. Jamais nous ne manquerons d'aider V. M. de nos Avis, & d'affermir son Autorité pour la durée de cette harmonie que Vous entretenez, SIRRE, si heureusement par la sagesse de votre Conseil & par la douce influence de votre Gouvernement. Nous assurons V. M. que nous lui accorderons avec satisfaction les Subsidés nécessaires pour le Service de l'année courante, entièrement convaincus de la sincérité de la promesse de V. M. qu'ils seront dûment appliqués avec l'épargne que lui dictera sa sagesse & que les circonstances exigent. L'unanimité & la diligence, qu'il a plu à V. M. de nous recommander, sont des choses dont nous tâcherons de faire la règle de nos

procédés autant par inclination que par devoir, dans la ferme persuasion que rien ne peut donner plus de poids aux Délibérations du Parlement, ni rendre ses Résolutions plus efficaces. D'ailleurs, comme la conduite constante de V. M. n'a d'autre principe que le bonheur & la félicité de ses Peuples, nous nous écarterions de notre devoir envers notre Souverain & nous manquerions même à notre honneur, si nous négligions un instant d'exécuter toutes les mesures sages & salutaires qui peuvent augmenter la Dignité du Gouvernement de V. M., & établir le bien de ses Peuples sur des fondemens, les plus solides.

De HAMBOURG le 25 Janvier.

Les nouvelles que nous avons reçues du froid rigoureux qu'il a fait en Saxe & dans l'Empire, nous étonnent d'autant plus que celui que nous avons essuyé dans ce pays-ci, a été fort loin d'être violent: notre fleuve n'a été gelé que pendant deux jours dans quelques endroits sans l'être même tout à fait, aujourd'hui il charrie & le tems est si doux que s'il continué, on n'y verra bientôt plus de glaçons,

Sur la Proposition faite par le Roi de Suede s'il ne conviendrait point pour remédier aux embarras dans lesquels les Troupes enregimentées se trouvent par rapport aux abus qui se sont glissés dans les monoyes & les suites qui en ont résulté, de leur payer leur Solde selon les Statuts de l'an 1696, les Etats ont déclaré qu'ils n'avoient pas trouvé d'autre moyen d'aider le Soldat que celui que S. M. a très gracieusement proposé, & qu'en conséquence il seroit payé depuis le commencement de cette année en monoye d'argent courante.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. FEVRIER 1766.

De PARIS le 20 Janvier.

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon propose pour Sujet du Prix de 1767, de déterminer ce que c'est que les anti-septiques considérés dans le sens le plus étendu; expliquer leur manière d'agir; distinguer leurs différentes especes, marquer leur usage dans les maladies. Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de trois cents livres.

Des Lettres reçues de différents Ports du Royaume, nous donnent avis des 5 naufrages suivans. Le 10 du mois dernier il y a eu sur les côtes d'Oïeron 3 Bâtimens qui ont fait côte. Le premier, nommé la *Sarcelle*, étoit chargé de vin de *Marennés* pour la *Bretagne*: tout son Equipage a péri, ainsi que le chargeur de vin qui se trouvoit sur ce Bâtiment. Le second, appelé l'*Esperance*, étoit aussi chargé de vin pour la même destination. Le troisième, le *Prince de Croy*, venoit de *Calais* & transportoit à la *Rochele* des harengs & de l'huile. Les Equipages de ces deux derniers Navires ont eu le bonheur de se sauver. Le 22 du même mois, outre plusieurs Bâtimens qui ont été maltraités par les vents furieux qui ont régné sur les côtes de la *Basse Normandie*, le Navire le *Neptune*, de *Honfleur*, venant du Banc de *Terre-Neuve*, s'est entièrement brisé près de *Carenban*, & le Capitaine a été noyé avec 12 hommes de l'Equipage; le Navire la *Rose*, du *Havre*, a aussi eu le malheur d'être jetté à la côte de *Fontenay*, Amirauté de la *Hougue*, après avoir cassé quatre cables sur la Rade; mais son Equipage & une grande partie de sa Cargaïson, qui consistoit en Sucre, en Caffé, en Coton & autres Marchandises ont été sauvés du Naufrage; on a même quelqu'esperance de pouvoir remettre le Navire à flot.

D'ALTENA le 25 Janvier.

Il paroît à *Coppenbague* deux Ordonnances du Roi du 16 de ce mois. Par la première il est ordonné à toute la Noblesse & aux autres Sujets de Sa Majesté *Danois*, à qui leurs facultés le permettent, de porter le deuil pendant un an entier & de le faire porter aussi à leurs domestiques pendant tout ce tems, pour marquer les regrets qu'ils donnent à la perte du Roi *Frederic V.* de glorieuse mémoire. Par la seconde il est enjoint à toutes les Eglises des Royaumes de *Dannemarck* & de *Norwege*, de sonner tous les jours leurs cloches à l'occasion de la mort de ce Monarque, le matin depuis 4 heures jusqu'à 6, & de suspendre toute musique & jeu d'Orgues pendant les Offices, & ce jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'en ordonner autrement.

La Princesse Royale & la Princesse *Louise* sont venus le 15 à *Coppenbague* pour y saluer la Reine douairiere, à qui la Reine a aussi fait une visite le 17.

De

De FRANCFORT, le 28 Janvier.

Le Samedi dernier, 25 de ce mois, on publia ici une Ordonnance, par laquelle le cours de l'Argent est remis sur l'ancien pied de 24 florins; & depuis ce jour, on l'a suivie exactement. Il en a été aussi rendu une semblable à Mayence, pour y rétablir la circulation des Espèces sur le pied de 24 florins.

De VIENNE le 5 Février.

Dimanche dernier 2 de ce mois. Sa Majesté l'Imperatrice Reine *Apostolique*, qui, depuis la mort de son Auguste Epoux, ne paroît point encore en public, donna dans la Sale des Miroirs à S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie-Anne* les marques de chanoinesse & le diplôme d'Abbesse du Chapitre noble des Dames chanoinesse de *Prague*, fondé par Sa Majesté il y a quelques années. Cette Ceremonie (qui avoit été précédée de la nomination de S. A. R. en qualité d'Abbesse) se fit en présence de leurs Majestés l'Empereur & l'Imperatrice, & de leurs Alteſſes Royales Messigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses. Les Grandes Maïresses, & les Dames de la Clef d'or, y assisterent ainsi que les quatre Grands Maîtres, le Prince de *Kaunitz-Rittberg*, Chancelier de Cour & d'Etat, le Comte *Rudolphe de Chotek*, en sa qualité de Grand Chancelier du Royaume de *Bohème*, & le Comte *Adam de Sternberg* chargé jusqu'à ce jour de l'administration du Chapitre & qui étoit destiné à porter à *Prague* le Diplôme de S. A. R. & enfin la Doyenne & les Chanoinesse de ce même Chapitre qui se trouvoient à *Vienna*.

L'Imperatrice Reine prit des mains du Comte de *Chotek*, le Diplôme qu'elle donna à son Auguste Fille avec les expressions les plus tendres & en lui recommandant de veiller désormais à tout ce qui pouvoit intéresser le bien-être de son Chapitre: Madame l'Archiduchesse baisa la dessus la main de Sa Majesté, dont elle demanda la continuation de la protection tant pour Elle, que pour les Chanoinesse, & remit ensuite au Comte de *Sternberg*, pour le porter à *Prague*, le Diplôme qu'Elle venoit de recevoir.

Une Dame de la Clef d'Or présenta alors à Sa Majesté les marques de chanoinesse, qu'elle remit de même à S. A. R., qui lui baisa une seconde fois la main en la remerciant de nouveau avec toute la tendresse possible.

Le même jour S. M. l'Empereur dina en public avec S. M. l'Impératrice, avec L. L. A. A. R. R. Messigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses & avec Mgr. le Prince *Albert de Saxe*.

Le soir il y eut grand Appartement au Palais, & la Cour porta ce jour là des Diamants.

L'état du Feld-Maréchal Comte de *Dain*, qui étoit malade depuis environ quinze jours, étant devenu plus inquietant; Son Exc. fut dernièrement administrée publiquement, & la maladie s'étant empirée de jour en jour, ce grand homme est enfin mort ce matin.